



Association loi de 1901

**N° de déclaration d'activités d'organisme de Formation Permanente : 91 34 08 199 34** (ne vaut pas agrément de l'État)

## Règlement intérieur du centre de formation

Chaque stagiaire devra signer le Règlement Intérieur avant le début de la formation.

Lieu du stage : Maison Pour Tous Joseph Ricôme-Théâtre Gérard Philippe, 7 rue Pagès 34070 Montpellier.

### ▪ Conditions générales :

- ✓ Les stagiaires sont tenus d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité édictées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- ✓ Il est interdit de fumer dans les locaux.
- ✓ Il est interdit de prendre ses repas dans la salle de formation, d'y introduire ou d'y consommer toutes boissons alcoolisées et de pénétrer dans l'établissement en état d'ébriété.
- ✓ Les stagiaires sont tenus de respecter les locaux et matériels mis à leur disposition et de les laisser dans un état de propreté et de bon fonctionnement.
- ✓ Il est interdit à tout stagiaire de quitter la formation pendant le déroulement des ateliers et en dehors des temps de pause sans autorisation préalable du ou des formateurs.
- ✓ Les téléphones portables doivent être mis à l'arrêt pendant les séquences de formation.

### Repas :

Les stagiaires peuvent utiliser les locaux mis à leur disposition par la Maison Pour Tous Joseph Ricôme (cuisine avec possibilité de réchauffer les repas + salle en intérieur et patio extérieur) pour prendre leur repas.

Le coût du repas est à la charge du stagiaire.

### Horaires et assiduité :

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires des formations.

Formation week-end – initiation- du samedi au dimanche : 10 h - 13h et 14h - 18h.

Formation longue (7 jours) : du lundi au dimanche 10h - 13h30 et 14h30 - 18h30.

Toute absence doit être signalée auprès des formateurs par téléphone.

Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit, sauf cas de force majeure être signalée à l'Association Atout Clowns, dans les 24 heures, passé ce délai, le stagiaire est considéré absent et considéré comme tel sur la fiche d'émargement journalier.

### Attestation de stage :

Une attestation de stage est remise à chaque participant à l'issue de la formation. Sa délivrance est soumise à l'assiduité du participant attestée par la feuille d'émargement journalier qui leur est remise le premier jour de la formation.

Fait en double exemplaire, le :

Signature et tampon de l'organisme  
de formation :



Nom du stagiaire :

Signature du stagiaire (précédée de la mention lu  
et approuvé) :

Association ATOUT CLOWNS

19 rue Saint Etienne 34070 Montpellier - Tel : 06 31 66 81 99 - 06 77 36 18 29

Courriel : [atoutclowns1@gmail.com](mailto:atoutclowns1@gmail.com) - Site web : [atoutclowns.fr](http://atoutclowns.fr)

N° SIRET : 512 588 112 00015 - Code APE 9001Z arts du spectacle vivant

**N° de déclaration d'activités d'organisme de Formation Permanente : 91 34 08199 34**